

COMMUNE DE LADINHAC
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 29 JUIN 2021

Le Conseil Municipal de LADINHAC s'est réuni le Mardi 29 Juin 2021 à 20h30 à la salle des fêtes de LADINHAC, dans le respect des gestes barrières, sur la convocation de Monsieur Clément ROUET, Maire, en date du 22 Juin 2021.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Clément ROUET, Guillaume BOUROUMEAU, Monique CANTAREL, Hervé DELPUECH, Sylvie DELTRUC, Christelle GARRIGOUX, Bruno GARROUSTE, Roland MAFFRE et Marie-Ange SOUQUIERES.

Étaient absents : Messieurs Yannick LAFON et André MAYADE

Secrétaire de séance : Marie-Ange SOUQUIERES

I : Adoption du compte- rendu de la séance du 27 Mai 2021 :

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

II : Travaux AEP : PGSSE-Télesurveillance, dossier de subvention :

Lors d'un précédent Conseil, il avait été évoqué la mise en place d'un PGSSE (Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux), obligatoire pour effectuer des travaux de mise en place d'un traitement de l'eau.

M. le Maire informe le Conseil qu'un dossier de consultation a été déposé sur la plateforme « achat public », avec une remise des offres au plus tard le 15 Juillet 2021.

Lorsque le marché sera attribué, une demande de subvention pourra être effectuée auprès de l'Agence de l'eau Adour Garonne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise M. le Maire à effectuer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Adour Garonne, dès lors que le marché pour la création d'un PGSSE sera attribué.

Concernant les travaux de mise en place d'une télesurveillance sur le réseau AEP, s'élevant à 101 647 € HT, une subvention à hauteur de 30% au titre de la DETR a été accordée.

III : Cimetière communal :

Concernant le projet de numérisation du plan du cimetière, M. le Maire expose au Conseil le devis proposé par la société 2B Maîtrise et Concept, pour un montant de 2 000 € HT, en vue de l'acquisition d'un logiciel de gestion des concessions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide le devis proposé par la SAS 2B Maîtrise et Concept, pour un montant de 2 000 € HT.

Par ailleurs, M. le Maire informe le Conseil que les membres de l'Association Ladin hac Patrimoine ont débuté un recensement des personnes inhumées dans le cimetière communal.

IV : Acquisitions de terrains :

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir la parcelle B 1702, d'une surface de 900 m², appartenant à Mme Francine Robert, pour un montant de 1 €.

L'acquisition de cette parcelle permettra de la classer dans la voirie communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide la proposition d'acquisition de la parcelle B 1702, pour un montant de 1 € puis son classement en voie communale.

V : Restructuration du bâtiment de la cantine scolaire :

La commission des marchés s'est réunie le vendredi 25 juin 2021 afin de procéder à l'ouverture des plis concernant les appels d'offres pour la réhabilitation du bâtiment de la cantine scolaire.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 1 060 461,71 € HT.

M. le Maire demande l'autorisation au Conseil de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional d'AURA, au titre du FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural). Cette demande doit être effectuée avant l'ouverture du marché. Le taux d'éligibilité au FEADER est de 44,10 % sur l'assiette éligible.

La demande d'aide auprès de la région AURA via le FEADER est donc égale à **379 394,89 € HT** au regard de l'assiette éligible (excluant la rénovation d'un logement).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches de demandes de subventions concernant le projet de restructuration du bâtiment de la cantine scolaire, auprès de toute collectivité.

VI : Questions diverses :

- **PERSONNEL COMMUNAL**

- **Mise en place du RIFSEEP**

M. le Maire informe le Conseil que le Comité technique du Centre de Gestion du 10 Juin 2021 a validé les conditions de mise en place du RIFSEEP au sein de notre commune pour les agents de la fonction publique territoriale.

Pour rappel, le RIFSEEP (Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) est un moyen de valoriser nos agents au sein de leurs fonctions. Cela comprend une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et un complément indemnitaires annuel (CIA). La mise en place sera effective au 1^{er} septembre 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition de RIFSEEP validée par le comité technique.

- **Créations et renouvellement emplois d'insertion :**

M. le Maire propose au Conseil le renouvellement du contrat de Rémi PALLY pour une durée de 6 mois (26 heures/semaine).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte le renouvellement du contrat CUI-CAE-PEC de Rémi PALLY pour une durée de 6 mois, à raison de 26 heures par semaine dans les mêmes conditions qu'actuellement.

M. le Maire propose également au Conseil le recrutement de Cécile MALPEL au poste d'Adjoint Technique (sous contrat PEC, Parcours Emploi Compétence) à compter du 1^{er} Septembre 2021, pour une durée de 9 mois.

Cécile MALPEL sera en charge de la cantine scolaire et du ménage afférent aux locaux de la cantine scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte le recrutement, en CUI-CAE-PEC, de Cécile MALPEL en qualité d'adjointe technique à compter du 1^{er} Septembre 2021, à raison de 26 heures par semaine.

M. le Maire propose enfin au Conseil la création d'un poste d'Adjoint Technique (sous contrat PEC, Parcours Emploi Compétence, pour une durée de 9 mois) à compter du 25 août 2021.

La personne recrutée devra gérer les TAP, la garderie du soir, le ménage dans les locaux communaux ainsi que la tenue de l'Agence Postale le samedi matin et pendant les congés de Marie-Laure GAUZINS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte la création d'un poste d'adjoint technique à compter du 25 août 2021.

- Suite à l'intervention de l'ONAC VG (Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre) auprès des élèves de CM1 et CM2, M. BOUROUMEAU, correspondant défense, et M. Le Maire informent le Conseil que la prochaine cérémonie officielle aura lieu, sous réserve de nouvelles restrictions sanitaires, le jeudi 11 novembre 2021, au cours de laquelle la commune célébrera le centenaire de l'élévation du Monument aux Morts de Ladinhac.

Devant l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 22h15.

AGENDA :

- **19 Juillet 2021** : Conseil Communautaire

La date du prochain conseil sera fixée début septembre.

Ont signé Clément ROUET, Maire, et Marie-Ange SOUQUIERES, secrétaire de séance.